

Que MM. Penner, Binns, Comeau, Duguay, Jardine, Ravis et Young soient nommés membres substitués du Comité;

Que les changements dans la composition du Comité ne soient apportés qu'en conformité de l'article 69(4)b) du Règlement; et

Que le Comité présente son rapport final à la Chambre au plus tard le 28 juin 1985.